



## La vie scolaire en Espagne

publié le 19/11/2012 - mis à jour le 12/02/2013

*Descriptif :*

Les réponses de Mme Martín



Mme Beatriz Martín vous êtes professeure au lycée secondaire Laboral Intra de la ville de Gijón dans les Asturies.

Le métier de CPE n'existe pas dans la plupart des systèmes éducatifs des pays européens.

C'est là toujours un sujet d'étonnement pour les CPE français qui se demandent, avec un mélange de scepticisme et d'inquiétude, comment « peuvent donc faire les enseignants étrangers ». Il faut entendre par là : « Comment les enseignants étrangers gèrent-ils les absences des élèves, l'encadrement des élèves hors les cours, les problèmes de discipline, les problèmes personnels des élèves.... ?

Dites-nous alors « comment font les enseignants » de votre pays :

Le problème des absences des élèves est géré par un logiciel informatique « absences » et dès la 2<sup>e</sup> heure de cours du matin, on envoie un S.M.S. aux parents pour les aviser que leur fils était absent à la 1<sup>ère</sup> heure de cours. Le seul moment où nos élèves ne sont pas en cours est pendant le temps de récréation. La récréation dure une demi-heure et des professeurs sont de service pour surveiller les élèves.

En ce qui concerne la discipline, je crois que nous la gérons beaucoup moins bien que vous d'après ce que mes enfants m'ont raconté de leur séjour dans les collèges en France. Si un élève a des problèmes de comportement, nous remplissons un papier que nous remettons au « chef des études » et c'est lui qui se charge de le sanctionner en fonction de la gravité et en accord avec le règlement intérieur de l'établissement. Si l'élève récidive, il passe devant une commission qui lui applique une sanction plus lourde comme par exemple une expulsion temporaire. Toutes les classes ont un professeur « tuteur » qui s'entretient fréquemment avec les familles et évoque tous ces problèmes.

Outre cette fonction d'encadrement et de contrôle des élèves, le CPE a en charge dans l'établissement scolaire français une éducation à la vie communautaire (civilité, discipline...) et à la vie citoyenne (représentativité, élection et formation des délégués- élèves...) Cette éducation existe-t-elle dans les établissements de votre pays ? Et par qui est-elle assurée ?

Nous avons jusqu'à maintenant une matière qui s'appelle « éducation à la citoyenneté » intégrée au département « Histoire-Géographie » et qui est au programme des élèves de 3<sup>e</sup> de collège. De plus, les professeurs tuteurs disposent d'une heure par semaine dans leur emploi du temps avec les élèves qui est réservée pour travailler ces problèmes sous la direction du responsable d'orientation (psychologue de l'établissement).

Le CPE a enfin fréquemment la charge des élèves les plus en difficultés scolairement. Il se doit de trouver une solution pour ces élèves : sous forme d'aide pédagogique, de ré-orientation vers une autre filière, d'aide médicale ou psychologique...

A ce titre, il s'entretient avec les parents de l'élève, les conseillers d'orientation-psychologues, les services médicaux, les services officiels (Rectorat, Inspection académique...) et coordonne généralement cette aide auprès des élèves. Comment et par qui sont traités les problèmes majeurs des élèves chez vous ?

Ces différentes fonctions sont assurées par le responsable de l'orientation du lycée conjointement avec les professeurs de son secteur qui donnent aux élèves en difficultés des cours spéciaux de soutien aux apprentissages. Le département «Orientation» dispose d'un responsable de l'orientation, d'un orthophoniste et de plusieurs professeurs spécialistes de pédagogie thérapeutique.

Les élèves concernés sont autorisés à quitter leur salle de classe pour assister aux cours des différentes matières enseignées par ces professeurs spécialistes jusqu'à ce qu'ils arrivent à atteindre des objectifs « minimums ».

Pensez-vous que cette fonction de CPE serait utile dans un établissement scolaire de chez vous ?

Je pense que c'est un poste qui peut être très intéressant pour résoudre les « mille » problèmes que posent tous les jours les élèves et leurs familles, mais en ces temps de crise économique, il ne faut même pas y songer. C'est un véritable désastre. Je ne sais pas ce que va devenir l'enseignement public dans notre pays au vu des objectifs atteints...